

Libérer le potentiel des industries culturelles et créatives

2010/2156(INI) - 27/04/2010 - Document de base non législatif

OBJECTIF : susciter un débat sur les conditions nécessaires à un environnement stimulant pour les industries culturelles et créatives de l'Union européenne (Livre vert).

CONTENU : si l'Europe veut rester compétitive dans la nouvelle économie numérique, elle doit mettre en place des conditions permettant à la créativité et à l'innovation de s'épanouir dans une nouvelle culture entrepreneuriale. Selon la Commission, une grande part de notre prospérité future dépendra de la façon dont nous utiliserons nos ressources, nos connaissances et notre talent créatif pour stimuler l'innovation. L'Europe doit trouver de nouvelles sources de croissance intelligente, durable et inclusive et investir dans ces créneaux. Les industries culturelles et créatives (ICC) de l'Europe offrent un réel potentiel pour relever ce défi et contribuer ainsi à la [stratégie «Europe 2020»](#).

Les ICC disposent d'un **potentiel largement inexploité de création de croissance et d'emplois**. Elles se composent d'entreprises hautement innovantes et constituent l'un des secteurs les plus dynamiques d'Europe. Elles représentent 2,6% du PIB de l'Union européenne et procurent des emplois de qualité à quelque cinq millions de personnes à travers l'UE-27.

Par ailleurs, les contenus culturels jouent un rôle déterminant dans le développement de la société de l'information, alimentant les investissements dans les infrastructures et services à large bande, dans les technologies numériques ainsi que dans de nouveaux appareils électroniques et de télécommunications destinés au grand public. Au-delà de leur contribution directe au PIB, les ICC sont aussi d'importants moteurs de l'innovation économique et sociale dans de nombreux autres secteurs.

Pour que les ICC tirent le meilleur parti des occasions offertes par la diversité culturelle, la mondialisation et la numérisation – qui constituent les principaux moteurs de leur développement, il faudrait:

- mettre en place des **moyens adéquats**, c'est-à-dire accroître la capacité d'expérimentation, d'innovation et de réussite des entrepreneurs, faciliter l'accès au financement et l'acquisition d'un éventail approprié de compétences;
- aider les ICC à se développer dans leur **environnement local et régional** – tremplin vers une **présence internationale plus forte**, y compris par un renforcement des échanges et de la mobilité;
- passer à une économie créative en catalysant les **retombées** des ICC dans un large éventail de contextes économiques et sociaux.

À l'heure où certains de nos partenaires internationaux puisent déjà largement dans les ressources multiples des ICC, **l'UE doit encore élaborer une stratégie** qui fonde la puissance et la créativité de son économie, de même que la cohésion de sa société, sur ses atouts culturels. Dans cette perspective, le livre vert aborde de nombreux aspects, de l'environnement des entreprises à la nécessité de créer un espace européen commun de la culture, en passant par le renforcement des capacités, le développement des compétences et la promotion des esprits créateurs européens sur la scène mondiale.

Pour pouvoir libérer totalement leur double potentiel culturel et économique, les ICC doivent accroître leur capacité d'expérimentation et d'innovation, bénéficier d'une combinaison de compétences adéquate et d'un accès au financement :

Nouveaux espaces d'expérimentation, d'innovation et d'entrepreneuriat : sous l'influence des nouvelles technologies, en particulier numériques, de nouveaux publics, canaux de distribution et modèles de consommation voient le jour. L'accès et la participation aux arts sont en constante évolution, tandis que les frontières entre créateurs et consommateurs s'estompent grâce à l'émergence de technologies participatives, tels les blogs.

Le Livre vert demande : i) comment donner plus de place et renforcer le soutien à l'expérimentation, à l'innovation et à l'entrepreneuriat au sein des ICC ; ii) comment améliorer l'accès aux services TIC dans le cadre des activités culturelles et créatives ou en vue de ces activités et comment améliorer l'utilisation qui est faite de leur contenu culturel, et iii) comment les TIC pourraient-elles conduire certaines ICC à adopter de nouveaux modèles d'activité.

Mieux répondre à la demande de compétences : à la croisée des chemins entre créativité et entrepreneuriat, il reste difficile pour les entreprises du secteur, notamment les PME, de recruter du personnel possédant la bonne combinaison de compétences. Il est dès lors essentiel, à moyen et à long termes, de garantir une meilleure correspondance entre l'offre de compétences et la demande sur le marché du travail. Le Livre vert demande : i) comment encourager les partenariats entre les écoles d'art et de design et le milieu des affaires de manière à promouvoir la création d'entreprises, les jeunes entreprises et l'entrepreneuriat, de même que le développement des compétences numériques ; ii) comment encourager l'apprentissage par les pairs au sein des ICC à l'échelle de l'Union européenne.

L'accès au financement : celui-ci constitue un **obstacle important** à la croissance pour de nombreuses entreprises du secteur. En effet, les entrepreneurs du secteur de la culture et de la création sont souvent des petites à moyennes entreprises. Les ICC se heurtent à des problèmes spécifiques pour ce qui est de leur réceptivité à l'investissement et ne sont pas assez informées sur les sources de financement possibles. De nombreuses entreprises souffrent d'une insuffisance chronique de capital et sont confrontées à des problèmes pour faire estimer à leur juste valeur leurs actifs immatériels, par exemple les droits d'auteur lorsqu'elles lèvent des fonds. Les investisseurs et les banques doivent être sensibilisés à la valeur et au potentiel économique des ICC. Enfin, le monde de la création et celui de la finance ont besoin d'aide pour trouver un langage commun, permettant aux ICC d'accéder plus équitablement au financement. Dans ce contexte, les instruments financiers innovants, tels que le capital-risque, les garanties et les autres instruments de partage des risques mis en œuvre par l'intermédiaire des acteurs du marché, peuvent contribuer sensiblement à faciliter l'accès des PME au financement.

Le Livre vert pose donc la question de savoir comment stimuler les investissements privés et améliorer l'accès des ICC au financement et si des **instruments financiers au niveau de l'UE** pourraient apporter une valeur ajoutée en appuyant et en complétant les efforts consentis aux niveaux national et régional. Il s'agit également d'améliorer la **réceptivité à l'investissement** des entreprises culturelles et créatives et de savoir quelles mesures spécifiques pourraient être prises et à quel niveau (régional, national, européen).

Développement local et régional, tremplin vers le succès mondial : le Livre vert souligne qu'il importe de promouvoir la mobilité des artistes et des praticiens de la culture de façon à aider les ICC à passer de l'échelon local à l'échelon mondial et d'assurer la présence de l'Europe dans le monde. Il convient également de déterminer quels sont les outils à prévoir ou à renforcer au niveau de l'Union européenne pour promouvoir la coopération, les échanges et le commerce entre les ICC de l'UE et les pays tiers.

Les retombées des ICC : des rapports publiés dans plusieurs pays européens montrent que les ICC jouent un rôle plus important dans les systèmes d'innovation nationaux et régionaux que ce que reconnaissaient auparavant les responsables politiques. La question clé à cet égard est de savoir comment accélérer les retombées positives que la culture et les ICC peuvent avoir sur l'économie et la société dans leur ensemble.

Afin de permettre l'établissement de liens concrets entre les ICC et des domaines tels que l'éducation, l'industrie, la recherche ou l'administration, de véritables «**partenariats créatifs**» devraient être mis sur pied et des mécanismes efficaces de transfert des connaissances créatives, telles que le design, vers d'autres secteurs devraient être appliqués. Les systèmes de chèques-innovation comme celui du «crédit créatif», qui aide les entreprises à développer leurs idées en collaborant avec les ICC, semblent très prometteurs à cet égard.

La Commission invite toutes les parties intéressées à répondre aux questions posées dans le Livre vert et /ou à formuler des commentaires sur son contenu d'ici le 30 juillet 2010 au plus tard.